



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 117 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2006-2007

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, missions de bons offices
et autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité :
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
et représentant des Nations Unies
au Conseil international consultatif et de contrôle**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport donne les prévisions de dépenses du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, dont le montant total net s'élève à 35 754 800 dollars (montant brut : 38 209 500 dollars), et du représentant des Nations Unies au Conseil international consultatif et de contrôle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, dont le montant net s'élève à 162 500 dollars (montant brut : 175 500 dollars).

Il est demandé à l'Assemblée générale d'ouvrir, en vertu des dispositions de sa résolution 41/213, un crédit d'un montant de 35 754 800 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et un crédit d'un montant de 2 450 700 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), qui seront compensés par un montant correspondant au titre du chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	1–12	3
II. Représentant des Nations unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle	13–18	16
III. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale	19	17
Annexe		
Organigramme du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi		18

I. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

(35 754 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité pour une période initiale d'un an commençant le 1^{er} janvier 2007. Conformément à la structure proposée et au mandat recommandé par le Secrétaire général dans l'additif à son septième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (S/2006/429/Add.1), le BINUB a été créé en vue d'épauler le Gouvernement burundais dans les efforts qu'il entreprend pour établir une paix durable et assurer la stabilité et le développement durable.

2. Le plan d'action commun des Nations Unies pour le Burundi 2007-2008 a été élaboré en consultation avec le Gouvernement en vue d'apporter à ce dernier un appui dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix, à savoir : a) la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, y compris les médias et les communications; b) le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et la réforme du secteur de la sécurité; c) la promotion et la défense des droits de l'homme et les mesures visant à mettre fin à l'impunité; d) la reconstruction et le développement socioéconomique; et e) la coordination entre les donateurs et les organismes des Nations Unies. Les activités sont alignées sur les objectifs et les priorités à court, moyen et à long terme du Gouvernement tels qu'énoncés dans ses plans nationaux, notamment le plan des opérations d'urgence et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

3. De caractère stratégique, la création du BINUB vise à permettre le passage sans heurt du maintien de la paix à une action des Nations Unies de plus en plus axée sur le développement. À cet égard, le plan d'action commun pour le Burundi prévoit trois phases de transition assorties de critères de référence pour mener à terme le mandat du Bureau, à la suite desquelles les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continueront de prêter assistance dans le cadre normal des interventions d'une équipe de pays. Sous réserve de l'évolution de la situation sur le terrain, les activités prévues au titre du plan d'action commun devraient être menées à terme en décembre 2008 au plus tard.

4. Les critères de référence prévus dans le plan d'action commun des Nations Unies se présentent comme suit : a) mise en œuvre intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu signé à Dar es-Salaam le 7 septembre 2006 par le Palipehutu-FNL (Parti pour la libération du peuple hutu/Forces nationales de libération) et le Gouvernement; b) respect des arrangements constitutionnels, y compris le partage du pouvoir; c) mise en place et fonctionnement effectif de mécanismes de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends par le dialogue et le consensus; d) instauration d'un climat propice à la conduite d'élections libres et régulières en 2010; e) exercice par le Parlement de ses fonctions législatives et de supervision; f) réforme de l'administration publique; g) mise au point et lancement d'un plan national de réforme du secteur de la sécurité; h) achèvement des opérations de désarmement et de démobilisation d'anciens combattants; i) mise au point et exécution d'un programme efficace et complet de désarmement des civils et lancement d'une stratégie de lutte contre la prolifération des armes légères; j) amélioration notable de la situation dans le domaine des droits de l'homme et

application de mesures concrètes pour mettre fin à l'impunité, notamment la création d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante et la mise au point et le lancement d'une stratégie globale de réforme du secteur juridique et judiciaire; k) création d'une commission vérité et réconciliation et conclusion d'un accord-cadre pour la mise en place d'un tribunal spécial, à l'issue d'un processus consultatif national; l) renforcement du conseil national de supervision des médias et des communications et de l'observatoire des médias en vue de réglementer et de professionnaliser les médias et d'assurer leur indépendance; m) amélioration sur le plan qualitatif de la fourniture de services de base, notamment l'accès à l'eau, à l'éducation et aux services de santé; n) adoption d'une stratégie de développement du secteur privé et mise au point d'initiatives visant à diversifier l'économie, à promouvoir les investissements et à réduire le chômage; o) réduction sensible de l'insécurité alimentaire et passage de la phase de l'aide humanitaire d'urgence à celle du développement; p) instauration d'un environnement propice à la réinsertion dans de bonnes conditions de la majorité des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes de population touchés par la guerre, caractérisé par une répartition équitable des ressources naturelles, l'accès à des services sociaux de base et à des mécanismes permettant de régler les différends fonciers et un accès sûr à des zones précédemment minées; et q) mise en place d'un mécanisme renforcé et efficace sous direction nationale pour la coordination de l'aide et d'un partenariat solide avec les donateurs en vue d'assurer un redressement durable, mettant en particulier l'accent sur la création d'emplois pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables.

5. L'aspect régional de la consolidation de la paix constitue un autre défi que doit relever le BINUB. Il lui incombe ainsi la responsabilité d'aider le Burundi à renforcer sa position dans la sous-région en tant que partenaire à part entière et acteur clef capable de jouer un rôle pour ce qui est d'assurer la stabilité politique et la sécurité dans la région des Grands Lacs et comme partenaire économique. La paix durable et la stabilité au Burundi sont fonction de l'évolution de la situation dans les pays voisins, en particulier en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda. À cet égard, le BINUB devrait entretenir avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) le même niveau de coopération que celui établi entre l'ONUB et la MONUC, notamment s'agissant des questions d'orientation mais aussi de l'échange d'informations sur les questions politiques, opérationnelles, logistiques et de sécurité.

6. La désignation du Burundi comme siège du nouveau secrétariat de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs est un autre défi qui doit être relevé avec l'appui du Bureau.

7. La structure du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone a servi de modèle général à celle du BINUB, compte ayant été tenu des enseignements tirés et des particularités de la situation au Burundi : le siège intégré de la mission est installé à Bujumbura et les bureaux régionaux et provinciaux sont essentiellement chargés du renforcement des capacités en matière de droits de l'homme en fonction des demandes formulées et des modalités convenues avec le gouvernement hôte. Ces bureaux seront très utiles pour la mise en œuvre des tâches liées à la justice transitionnelle et fourniront un appui aux initiatives nationales de réforme administrative et de décentralisation.

8. Par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix, le BINUB coopérera avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et servira de

centre de liaison des Nations Unies au Burundi pour les activités liées à l'action menée par la Commission de la consolidation de la paix.

Mandat de la Mission et résultats attendus

9. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-dessous.

Objectif : Consolidation de la paix et de la stabilité au Burundi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la gouvernance démocratique au Burundi

a) i) Renforcement des capacités nationales de prévention, de gestion et de règlement des conflits

Mesure des résultats :

Cible pour 2007 : mise en place de mécanismes consultatifs et tenue de réunions régulières entre le Gouvernement, les partis politiques, la société civile, le secteur privé et les médias

a) ii) Augmentation du nombre des questions politiques et de gouvernance réglées par le Parlement et les institutions démocratiques

Mesure des résultats :

Cible pour 2007 :

- 3 projets de loi corédigés sur la prévention et le règlement des conflits
- Mécanismes de consultation entre le Gouvernement, les partis politiques, la société civile, le secteur privé et les médias et de partage du pouvoir présentés au Parlement
- Enregistrement du Palipehutu-FNL comme parti politique, conformément à la loi régissant les partis politiques

a) iii) Adoption de politiques et lois nationales en vue de la décentralisation graduelle de l'administration publique et de l'octroi du pouvoir d'action aux institutions locales qui représentent les populations et prennent mieux en compte leurs besoins dans la prise des décisions touchant leur bien-être général

Mesure des résultats : Adoption de 2 lois

Cible pour 2007 : adoption par le Parlement d'une politique de décentralisation et de la loi communale révisée

- a) iv) Adoption de lois sur l'administration publique propres à assurer une responsabilisation accrue

Mesure des résultats : Adoption de lois et de plans de réforme

Cible pour 2007 : adoption par le Gouvernement d'une loi définissant les postes techniques et politiques dans l'administration publique et d'un plan de réforme de l'administration publique

Produits

- Fourniture d'une assistance (identification d'orateurs ou invitation adressée à ceux-ci) aux autorités nationales pour l'organisation de forums et de débats publics sur les questions relatives à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits
- Prestation de conseils et d'un appui aux organisations de femmes en vue de donner davantage de moyens d'action aux femmes occupant des postes de responsabilité dans tous les domaines du processus de consolidation de la paix
- Fourniture d'une assistance au Gouvernement pour l'aider à sensibiliser efficacement ses principaux partenaires de développement à la nécessité d'accorder l'attention voulue aux questions touchant la problématique des conflits et la consolidation de la paix
- Promotion et surveillance de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et présentation de rapports sur l'application de ladite résolution en vue de donner des moyens d'action aux femmes occupant des postes de responsabilité dans tous les domaines du processus de consolidation de la paix
- Fourniture d'une assistance, par la prestation de services de consultants nationaux ou internationaux, au Gouvernement pour la révision de la législation définissant la société civile et son rôle dans une société démocratique
- Prestation d'une assistance ou de conseils techniques par la mise à disposition d'assistants de recherche chargés d'aider les 12 commissions du Parlement, le Gouvernement et les partenaires de développement à renforcer les capacités du Parlement afin qu'il exerce pleinement ses fonctions législatives et de supervision
- Tenue, à l'intention des partis politiques, de 3 séminaires et d'un dialogue interpartis sur la Constitution, la loi relative aux partis politiques et la loi électorale
- Suivi des arrangements de partage du pouvoir convenus dans la Constitution et d'autres accords conclus entre les acteurs burundais, y compris un accord de partage du pouvoir entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL, et établissement de rapports correspondants
- Prestation de conseils techniques au Gouvernement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan de décentralisation et pour la mise au point de 5 modules de formation aux principales fonctions des administrateurs de commune
- Prestation de conseils au Gouvernement pour le renforcement des structures d'audit interne et pour la mise au point de 4 modules de formation ainsi que la formation de 30 membres de la brigade anticorruption
- Fourniture d'une assistance à la Commission des terres et des biens immobiliers en vue de l'élaboration d'une politique foncière, portant notamment sur l'accès des femmes à la terre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Amélioration de la sécurité publique et de la sécurité aux frontières au Burundi

b) i) Mise en œuvre intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu signé par le Gouvernement et le Palipehutu-FNL

Mesure des résultats :

Cible pour 2007 : mise au point finale des plans des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et intégration des combattants des FNL aux Forces de défense nationale (FDN), à la Police nationale du Burundi (PNB) et au Service national de renseignement (SNR), et approbation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance

b) ii) Mise au point et lancement de plans de réforme du secteur de la sécurité par la PNB, les FDN et le SNR

Mesure des résultats :

Cible pour 2007: achèvement des évaluations des besoins par le Ministère de la défense et celui de l'intérieur et de la sécurité publique, et définition des besoins de réforme à court terme et des projets de réforme du secteur de la sécurité

b) iii) Élaboration et exécution de programmes de renforcement des capacités à l'intention des forces de sécurité en vue de permettre à la PNB, aux FDN et au SNR d'assumer des fonctions générales et spécialisées en matière de sécurité

Mesure des résultats : Nombre de programmes élaborés et exécutés

Cible pour 2007 : 3

b) iv) Adoption par le Gouvernement de la législation sur les armes à feu; élaboration de politiques et de procédures relatives aux armes à feu; mise en œuvre du programme de désarmement des civils

Mesure des résultats :

Cible pour 2007 : désarmement, démobilisation et réinsertion de tous les éléments des FNL et des combattants opérant à l'étranger dans la communauté de leur choix

Produits

- Participation à toutes les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et de ses équipes conjointes de liaison, conformément aux dispositions de l'Accord général de cessez-le-feu du 7 septembre 2006
- Prestation de conseils techniques au Facilitateur du processus de paix au Burundi et au Gouvernement en vue de la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu

- Prestation de conseils techniques au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et au secrétariat exécutif de la Commission nationale de démobilisation, de réinsertion et de réintégration en vue de l'élaboration des procédures de démobilisation et d'intégration initiale de tous les membres du Palipehutu-FNL remplissant les conditions requises
- Prestation de conseils techniques au Ministère de la défense et des anciens combattants, au Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique et au SNR au sujet de la mise au point et de la mise en œuvre des plans sectoriels pour les FDN, la PNB et le SNR
- Prestation d'une assistance technique et de conseils aux FDN, à la PNB et au SNR en vue de l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités pour le secteur de la sécurité, notamment la mise au point de programmes institutionnels pour la formation de base ou spécialisée et le renforcement des capacités de la Police nationale afin de lui permettre de faire face à la violence sexuelle et sexiste
- Encadrement et formation de 60 officiers des FDN, de la PNB et du SNR et formation de 400 agents de police aux enquêtes policières, à l'administration pénitentiaire et au contrôle de la circulation
- Prestation d'une assistance technique et de conseils au Gouvernement pour la mise en place d'une structure nationale de coordination dans le secteur de la sécurité et appui à la coordination des activités et à la gestion des ressources des donateurs
- Surveillance et vérification de l'intégration de tous les anciens combattants des FNL remplissant les conditions requises, notamment les femmes, dans les FDN et la PNB, conformément à l'Accord général de cessez-le-feu, ainsi que des progrès accomplis vers l'achèvement des tâches résiduelles d'intégration au sein des FDN et de la PNB, conformément aux quotas stipulés dans l'Accord d'Arusha
- Prestation d'une assistance technique à la Commission technique des armes légères en vue de la révision de la législation sur les armes à feu, de l'élaboration de politiques et procédures relatives aux armes légères et de la formation de 100 agents de sécurité à la gestion des arsenaux
- Prestation de conseils techniques et en matière de politique au Gouvernement, dans le cadre de la réunion mensuelle du Comité de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (Gouvernement, Programme multinational de démobilisation et de réinsertion et organismes des Nations Unies) au sujet de la démobilisation de tous les ex-combattants, y compris les combattants opérant à l'étranger et les combattants burundais à l'extérieur, les forces de sécurité en surnombre, les enfants soldats et les femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Améliorations sur le plan du respect des droits de l'homme au Burundi, en particulier pour les groupes vulnérables, les femmes et les enfants

c) i) Accroissement du pourcentage des enquêtes effectuées par le système judiciaire concernant les violations graves des droits de l'homme

Mesure des résultats :

Cible pour 2007 : enquête sur 40 % des violations graves des droits de l'homme

- c) ii) Mise en œuvre du plan national d'action pour la protection et la promotion des droits de l'homme, l'accent étant mis en particulier sur les droits des femmes et le renforcement de la capacité nationale de lutter contre l'impunité

Mesure des résultats :

Cible pour 2007: adoption par le Parlement d'une loi portant création d'une commission des droits de l'homme indépendante

- c) iii) Mise en place des mécanismes de justice transitionnelle

Mesure des résultats :

Cible pour 2007 : adoption par le Gouvernement d'une loi portant création d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial, compte tenu des besoins des femmes et des enfants

Produits

- Vérification de toutes les violations des droits de l'homme signalées sur l'ensemble du territoire national en vue d'un suivi avec les autorités aux niveaux national et régional
- Formation de 300 policiers enquêteurs, agents de prison, agents du renseignement et militaires dans le domaine du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les normes en matière de détention
- Fourniture d'une assistance au Ministère de la justice et de la solidarité, au Ministère des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et au Parlement en vue de conformer la législation nationale aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Burundi, et notamment d'ériger la torture en infraction pénale et de renforcer les sanctions qu'emportent les sévices sexuels et la violence sexiste
- Mise en œuvre du mécanisme de suivi et de signalisation des violations graves des droits de l'enfant prévu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612 (2005)
- Fourniture au Gouvernement d'un appui en vue de la diffusion d'informations et de la prestation d'une formation concernant le cadre juridique régissant les enfants et les conflits armés, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, le Protocole facultatif relatif aux enfants soldats, la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, les Principes du Cap, la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants et les résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Fourniture de conseils et d'un appui au Gouvernement par la traduction de documents en kirundi, la diffusion des conventions et instruments internationaux pertinents, la prestation d'une formation portant sur le cadre international régissant la protection des enfants et les enfants et les conflits armés, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, le Protocole facultatif relatif aux enfants soldats, la Charte africaine, les Principes du Cap, la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et les résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité

- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement en vue de l'élaboration d'un cadre juridique pour la création d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial, et pour la formation de 300 membres de l'appareil judiciaire, du bureau du procureur et du barreau local dans le domaine de la législation, de l'organisation et du fonctionnement du tribunal spécial
- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement et à la société civile en vue de l'organisation et de la mise en œuvre de 160 séances de consultation élargie et activités de sensibilisation concernant les mécanismes de justice transitionnelle, dont des réunions-débats et des discussions de groupes thématiques

*Résultats escomptés**Indicateurs de succès*

d) Amélioration du fonctionnement du secteur de la justice, renforcement des capacités et mise en œuvre de réformes judiciaires qui permettent d'assurer l'indépendance et la conformité aux normes internationales

d) i) Élaboration et adoption par le Gouvernement d'une stratégie de réforme du secteur de la justice conformément à une évaluation exhaustive des besoins

Mesure des résultats :

Objectif 2007 : application des réformes du secteur de la justice destinées à assurer un accès équitable à la justice à tous les Burundais

d) ii) Révision de la législation nationale conformément aux instruments internationaux ratifiés par le Burundi

Mesure des résultats :

Objectif 2007 : adoption et promulgation par le Gouvernement d'un code pénal, d'un code de procédure pénale, d'un code de la famille et d'un droit successoral révisés

d) iii) Renforcement des moyens dont disposent les acteurs judiciaires et les spécialistes des questions pénitentiaires pour se conformer aux lois nationales et au droit international

Mesure des résultats :

Objectif 2007 : organisation de deux stages de formation à l'intention du personnel du Service législatif national chargé de la réforme législative et organisation de deux stages de formation sur les normes juridiques internationales à l'intention de la police judiciaire

Produits

- Assistance technique au Ministère de la justice, destinée à l'aider à évaluer de manière exhaustive les besoins liés à la réforme du secteur de la justice en matière de législation, organisation et infrastructure du système judiciaire et procédure pénale
- Assistance technique au Ministère de la justice, destinée à l'aider à répertorier les lois à modifier, notamment celles qui sont discriminatoires à l'égard des femmes

- Formation des membres du Service législatif national à l'établissement de projets de loi et d'amendements
- Fourniture de conseils au Ministère de la justice et au Parlement au sujet de l'élaboration d'un texte de loi visant à créer une chambre spéciale pour mineurs
- Élaboration et organisation de stages de formation à la révision de la législation et aux droits de l'homme à l'intention de 200 membres du système judiciaire, et aux procédures à suivre et aux délais à respecter pour donner suite aux décisions juridiques, à l'intention de 40 greffiers
- Formation de 300 membres de la police judiciaire aux techniques et procédures d'investigation judiciaire, notamment aux interrogatoires et à la recherche de preuves
- Élaboration de modules de formation aux règles applicables en matière de détention, à l'intention des pénalistes, et à l'administration de la justice, à l'intention des administrateurs de la justice et des greffiers
- Assistance technique au Gouvernement relativement à la réforme et au renforcement du système pénitentiaire

*Résultats escomptés**Indicateurs de succès*

e) Professionnalisation des médias et accroissement de la liberté de la presse dans le cadre réglementaire national

e) i) Renforcement des capacités des organes régissant les médias nationaux

*Mesure des résultats :**Objectif 2007 :*

- Imposition de sanctions par le Conseil national de la communication à l'encontre de tous les médias ne respectant pas la législation et la déontologie qui leur sont applicables
- Publication, par l'Observatoire des médias, de rapports et de recommandations sur les graves violations du code déontologique des journalistes

e) ii) Renforcement des capacités professionnelles et techniques des médias et obtention, de la part des journalistes, d'un plus grand respect du code déontologique de leur profession

Mesure des résultats :

Objectif 2007 : fourniture d'une formation spécialisée à 150 journalistes

Produits

- Formation de 10 membres du Conseil national de la communication à la législation sur les médias et à la déontologie et à la surveillance des médias
- Formation de 10 membres de l'Observatoire des médias à la déontologie et à la surveillance des médias, à l'aide des produits, méthodes et procédures de surveillance des médias élaborés par le BINUB
- Formation de 150 journalistes à la déontologie du journalisme, au traitement de l'information, à l'administration des réseaux de médias, au rôle des médias dans la promotion de l'égalité et au rôle de l'information dans les institutions nationales

- Élaboration d'une proposition concernant la création d'une école de journalisme dont le financement serait assuré par un programme de financement conjoint, à soumettre au Gouvernement
- Promotion de la liberté de la presse au moyen d'activités de mobilisation et de sensibilisation, notamment d'un colloque sur le rôle et les responsabilités des médias, la liberté de la presse, la liberté d'expression et le rôle du Gouvernement dans l'application de la liberté d'expression et la réglementation des médias
- Diffusion quotidienne et hebdomadaire, sur la radio du BINUB, d'informations et d'émissions relatives à la promotion et à la consolidation de la paix

*Résultats escomptés**Indicateurs de succès*

f) Renforcement de la concertation et de la collaboration entre le Gouvernement et les partenaires internationaux de façon qu'ils puissent mener des activités prioritaires dans le cadre du document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté

f) i) Dialogue mensuel, formel et informel, entre les donateurs et le Gouvernement au sujet des priorités de financement en matière de consolidation de la paix et des priorités du redressement économique

Mesure des résultats :

Objectif 2007 : tenue de 26 séances de consultation du Forum Gouvernement/Partenaires du développement dans le cadre de la mise en œuvre des grands programmes de consolidation de la paix et financement des activités de consolidation de la paix décrites dans le plan prioritaire de consolidation de la paix

f) ii) Renforcement des capacités du Gouvernement de coordonner l'action des donateurs, de communiquer efficacement avec eux et de mobiliser des ressources conformément au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

Mesure des résultats :

Objectif 2007 : montant des ressources mobilisées lors de la table ronde sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté aux fins de la mise en œuvre des programmes sectoriels et de la mise en place, par le Comité national de la coordination de l'aide, de mécanismes de coordination des donateurs, notamment d'information sur les flux d'aide

f) iii) Renforcement des capacités du Gouvernement d'élaborer et de financer des programmes de consolidation de la paix et d'autres programmes

Mesure des résultats :

Objectif 2007 : création de plusieurs groupes de travail chargés de coordonner l'élaboration, le suivi et le contrôle des projets et mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes nationaux

Produits

- Promotion de la création d'un forum Gouvernement/Partenaires du développement au Burundi, appui à cette fin et fourniture d'un appui technique et autre au Forum
- Mise en place de structures de consultation et de coordination techniques et sectorielles entre le Gouvernement, les donateurs et l'ONU, nécessitant au moins 12 réunions communes
- Élaboration et mise en place d'un système de traçage de l'aide destiné à aider le Gouvernement à coordonner les activités des donateurs
- Assistance technique au Gouvernement, notamment établissement d'une carte des projets actuellement financés et proposés qui permette de s'assurer de leur conformité au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Élaboration, avec le Gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux, d'un plan prioritaire de consolidation de la paix conforme au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et au plan d'action commun des Nations Unies pour 2007-2008
- Activités de sensibilisation et appui technique au Gouvernement devant permettre d'obtenir de la Commission de la consolidation de la paix qu'elle appuie l'application du plan prioritaire de consolidation de la paix politiquement et financièrement
- Organisation de réunions mensuelles de l'Équipe spéciale de consolidation de la paix qui permettent de suivre et de régler les questions liées à l'application du plan prioritaire

*Résultats escomptés**Indicateurs de succès*

g) Accroissement de la coordination et de l'efficacité du système des Nations Unies en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des activités intégrées de consolidation de la paix

g) i) Mise en œuvre de programmes intégrés et communs de consolidation de la paix dans le cadre de la stratégie intégrée de consolidation de la paix des Nations Unies (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement révisé) et du plan prioritaire de consolidation de la paix

Mesure des résultats : élaboration et mise en œuvre de programmes communs
Objectif 2007 : 6 programmes communs

Produits

- Mise au point et adoption, par l'ONU et le Gouvernement, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement révisé en tant que document de référence de l'appui que l'ONU doit apporter à la consolidation de la paix au Burundi compte tenu du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du mandat du BINUB
- Conclusion, par le Gouvernement et d'autres partenaires internationaux, d'un accord sur le rôle de l'ONU au Burundi en matière de programmes et d'administration des fonds, dans le cadre du plan prioritaire de consolidation de la paix et de la table ronde sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Utilisation, par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, du Plan-cadre pour l'aide au développement révisé comme document de référence pour réviser leurs programmes et projets de pays et élaborer leur plan de travail annuel pour 2007

- Élaboration et mise en œuvre d'au moins 10 programmes communs de consolidation de la paix de l'ONU financés par des contributions volontaires, dont 4 programmes communs directement administrés par le BINUB
- Conduite d'au moins 2 examens (à l'issue des 6 premiers et 12 premiers mois) pour évaluer l'efficacité de l'approche intégrée adoptée par l'ONU pour satisfaire aux principaux critères de cohérence et d'efficacité du système des Nations Unies
- Lancement officiel du BINUB et organisation de journées « portes ouvertes » à l'intention de la population burundaise, en ce qui concerne notamment les installations et projets du BINUB et de tous les organismes des Nations Unies
- Diffusion hebdomadaire d'émissions radiophoniques et diffusion bimensuelle d'un bulletin d'information des Nations Unies sur les activités menées par les organismes des Nations Unies au Burundi

Facteurs externes

10. On prévoit que l'objectif sera atteint et que les résultats escomptés seront obtenus sous réserve que le Gouvernement demeure acquis à la consolidation de la paix, que la communauté internationale fournisse l'appui politique et financier indispensable pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre des programmes de réforme et d'autres initiatives cruciales de consolidation de la paix, telles que la pleine application de l'Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les Palipehutu-FNL dans les délais prévus, et que la situation en matière de sécurité et la situation politique dans le pays et la région permettent au BINUB de s'acquitter de son mandat.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2007			
	Autorisation de dépenses ^a	Dépenses supplémentaires	Montant total des dépenses	Dépenses non renouvelables
		2007	2007	
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	
Militaires et personnel de police	307,8	618,3	926,1	–
Personnel civil	5 111,4	17 949,1	23 060,5	–
Dépenses opérationnelles	3 119,5	8 648,7	11 768,2	–
Total	8 538,7	27 216,1	35 754,8	–

^a Accordée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires conformément à la résolution 60/249 de l'Assemblée générale.

11. Le montant estimatif des ressources nécessaires au BINUB pendant la première année de son fonctionnement, qui courra du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, s'établit à 35 754 800 dollars nets (montant brut : 38 209 500 dollars). Il permettrait de financer les dépenses afférentes à 7 conseillers militaires (293 300 dollars) et à 14 conseillers de la police (632 800 dollars), les traitements, dépenses communes de

personnel et indemnités (23 060 500 dollars) correspondant à 427 postes supplémentaires, les services de consultants (85 700 dollars), les voyages (514 100 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles au titre des postes budgétaires suivants : installations et infrastructures (5 401 500 dollars), transports terrestres (627 600 dollars), transports aériens (2 403 600 dollars), transmissions (1 070 200 dollars), informatique (485 800 dollars), services médicaux (648 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (531 400 dollars).

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total	<i>Service mobile/ de sécurité</i>	<i>1^{re} classe</i>	Total personnel international	<i>Administrateurs nationaux</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs proposés pour 2007	–	1	1	4	7	26	30	4	73	68	–	141	18	217	51	427

12. Le montant total des effectifs dont il est proposé de doter le BINUB au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 s'établit à 427 agents civils, dont 141 agents recrutés sur le plan international (73 administrateurs et 68 agents du Service mobile), 235 agents recrutés sur le plan national [18 administrateurs et 217 agents des services généraux (Autres classes)] et 51 Volontaires des Nations Unies. Ces postes se répartissent par composante comme suit :

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total	<i>Service mobile/ de sécurité</i>	<i>1^{re} classe</i>	Total personnel international	<i>Administrateurs nationaux</i>	<i>Agents locaux</i>		
Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général	–	1	1	–	1	7	1	–	11	4	–	15	2	2	1	20
Bureaux organiques	–	–	–	3	5	12	14	4	38	29	–	67	16	104	12	199
Bureau des affaires politiques	–	–	–	1	1	2	2	–	6	1	–	7	–	2	3	12
Groupe mixte du suivi et de l'évaluation	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	–	–	1	4
Section de la paix et de la gouvernance	–	–	–	–	–	2	1	–	3	–	–	3	–	6	–	9
Bureau des droits de l'homme et de la justice	–	–	–	1	1	5	7	1	15	–	–	15	15	14	6	50
Bureau de la réforme du secteur de la sécurité et des armes légères	–	–	–	1	2	1	2	–	6	1	–	7	–	3	–	10

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ de sécurité	1 ^{re} classe	Total personnel international	Administrateurs nationaux			Agents locaux
Section des médias et des communications	-	-	-	-	1	1	1	1	4	1	-	5	1	8	2	16
Sûreté et sécurité	-	-	-	-	-	-	-	2	2	25	-	27	-	71	-	98
Division de l'Administration	-	-	-	1	1	7	15	-	24	35	-	59	-	111	38	208
Bureau du Chef de l'Administration	-	-	-	1	-	2	2	-	5	2	-	7	-	4	4	15
Bureaux administratifs	-	-	-	-	-	4	7	-	11	14	-	25	-	33	15	73
Bureaux d'appui aux opérations intégrées	-	-	-	-	1	1	6	-	8	19	-	27	-	74	19	120
Total	-	1	1	4	7	26	30	4	73	68	-	141	18	217	51	427

II. Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle

(162 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

13. Le Conseil international consultatif et de contrôle est l'organe de contrôle et d'audit du Fonds de développement pour l'Iraq. Comme il est indiqué dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, il a principalement pour but de promouvoir les objectifs énoncés dans cette résolution, notamment d'aider à faire en sorte que le Fonds de développement pour l'Iraq soit utilisé de manière transparente, au bénéfice du peuple iraquien, et que les exportations de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel irakiens s'effectuent conformément aux meilleures pratiques commerciales internationales. C'est sur le Fonds de développement pour l'Iraq, qui a été créé par la résolution susmentionnée, qu'est versé le produit de la vente des exportations pétrolières irakiennes et qu'ont été reportés les soldes restants du programme pétrole contre nourriture des Nations Unies et d'autres fonds irakiens gelés.

14. Le Conseil international se compose de représentants dûment qualifiés du Secrétaire général de l'ONU, du Directeur général du Fonds monétaire international, du Directeur général du Fonds arabe pour le développement économique et social et du Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que d'une personne dûment qualifiée désignée par le Gouvernement iraquien. En ce qui concerne l'ONU, le Secrétaire général a désigné un représentant ayant rang de sous-secrétaire général.

15. La prorogation la plus récente du mandat du Conseil international et la composition de celui-ci ont été arrêtées par le Conseil de sécurité dans sa résolution

1723 (2006), en vertu de laquelle le mandat du Conseil international a été à nouveau prorogé jusqu'au 31 décembre 2007.

16. Conformément à son mandat, le Conseil international détermine la fréquence et le lieu de ses réunions périodiques, qui se tiendront au moins tous les trois mois. Au cours de l'année 2007, il doit tenir trois réunions, la première à Amman, la deuxième à Paris et la troisième à New York.

Ressources nécessaires

17. Les ressources nécessaires au Conseil international pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ont été estimées à 162 500 dollars nets (montant brut : 175 500 dollars). Ces ressources permettraient de financer les traitements et dépenses communes de personnel (133 700 dollars) du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international, engagé en vertu d'un contrat-cadre pour une période maximale de 80 jours, et d'un assistant spécial auprès du Représentant (P-4), qui serait chargé, pendant une période de six mois en 2007, d'examiner et d'analyser les informations et d'établir des documents et de faire des exposés à l'occasion des réunions du Conseil, ainsi que les voyages que le Représentant et ses suppléants ou conseillers feront pour se rendre aux réunions du Conseil (23 800 dollars) et les dépenses afférentes à l'organisation d'une réunion à New York (5 000 dollars).

18. Les ressources susmentionnées seraient prélevées sur le solde inutilisé des crédits ouverts pour le Conseil pour 2006 (156 800 dollars) et sur les crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales, selon que de besoin.

III. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale

19. L'Assemblée générale devra :

a) Approuver le budget du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, d'un montant de 35 754 800 dollars nets (montant brut : 38 298 500 dollars), et celui du Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, d'un montant de 162 500 dollars nets (montant brut : 175 500 dollars);

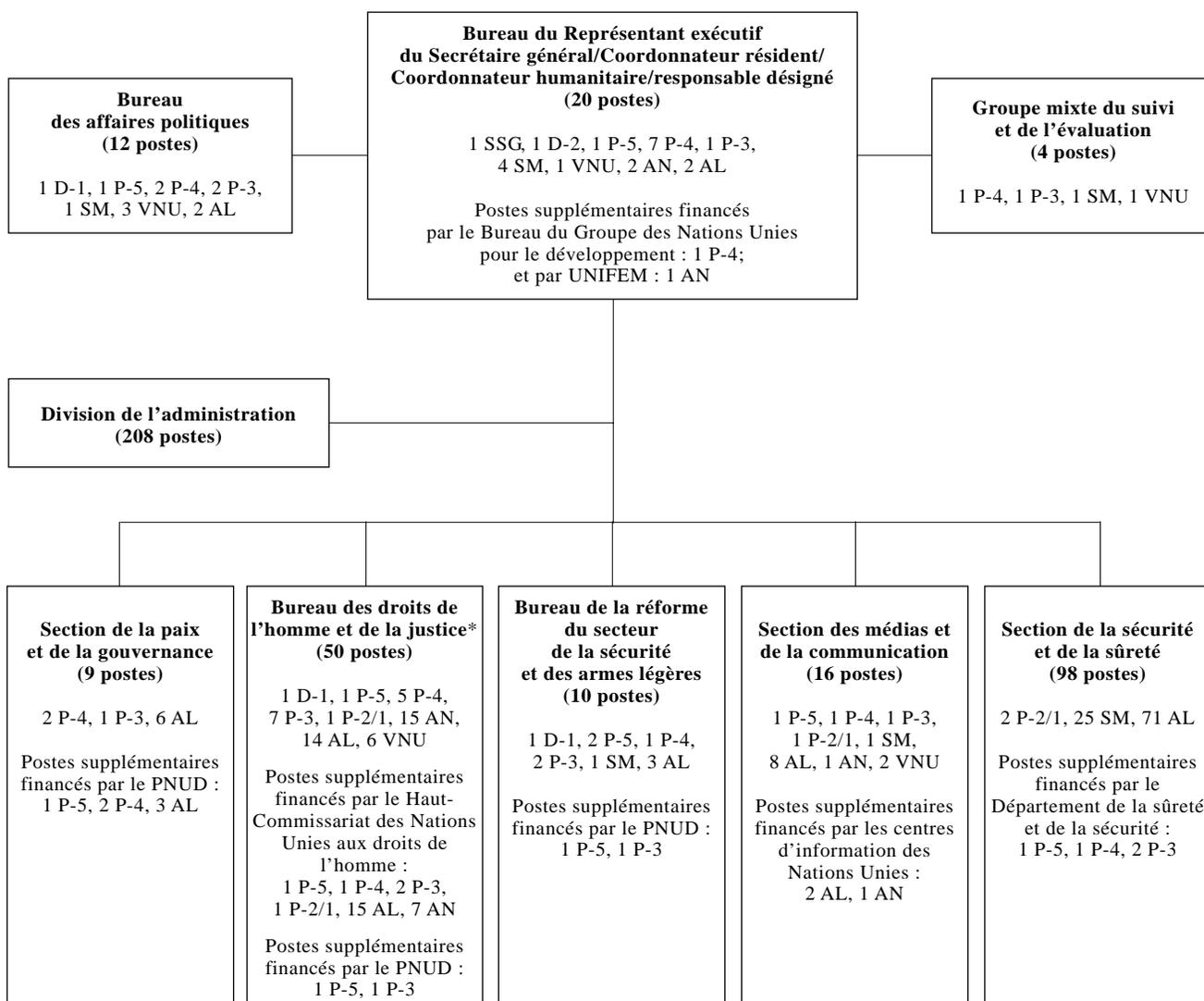
b) Prendre note du solde inutilisé (156 800 dollars) des crédits ouverts pour le Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle pour 2006;

c) Autoriser, conformément aux dispositions de sa résolution 41/213, l'ouverture d'un crédit de 35 754 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et d'un montant de 2 454 700 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), ce montant devant être compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe

Organigramme du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

Bureaux organiques



* Y compris la justice transitionnelle.

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local